

## Renseignements caution

Par **Katloz**, le **26/12/2018** à **12:20**

Bonjour , j'ai souscrit un crédit pour une voiture en 2010 mon père s'est porté cautionnaire pour ce credit , je n'ai pas pu régler ce credit j 'ai donc fait un dossier de surendettement et cette dette m'a était effacé

Mon père étant cautionnaire est à ce jour fiché à la bdf sans en avoir été averti ! Il la su lorsque il à voulu faire un crédit pour lui même, il ce trouve dans l'incapacité de souscrire un crédit et veut rembourser la dette .

Ma question est si il ne paye pas cette dette sera t il deficher dans 5 ans ? Et ne peut on pas faire quelque chose du fait qu'il n'a pas était prévenu de cet incident !

Quel sont les risques ?

Merci de votre réponse